

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3703

Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 265 334 euros auprès de la Métropole de Lyon – Célestins, Théâtre de Lyon – Approbation d'une convention

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3703 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 265 334 EUROS AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON – CELESTINS, THEATRE DE LYON – APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon et les Célestins, théâtre de Lyon, régie directe municipale de la Ville de Lyon, souhaitent conclure une convention de partenariat relative à l'année 2018. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Métropole apporte son soutien financier et matériel aux activités d'intérêt général que le Théâtre entend poursuivre au cours de cette période.

La Métropole de Lyon, actrice privilégiée du spectacle vivant sur son territoire concourant au dynamisme et à la créativité de ce secteur d'activité et consciente de la densité et de la richesse du réseau professionnel présent sur son territoire, s'engage dans une politique de soutien active dans le domaine des Arts Vivants.

C'est dans ce cadre qu'elle apporte sa contribution aux missions poursuivies par les Célestins, théâtre de Lyon.

Les Célestins, théâtre de Lyon, dirigés par Claudia Stavisky et Marc Lesage, est un des établissements culturels majeurs de la Ville de Lyon bénéficiant d'une renommée nationale, voire internationale, grâce à leurs projets artistiques ambitieux soutenant principalement la création puis la diffusion de grandes œuvres tant contemporaines que de répertoire.

Par ailleurs, les Célestins, théâtre de Lyon s'attachent à diffuser les œuvres créées en leurs murs dans les circuits les plus diversifiés allant des Théâtres et Centres Dramatiques Nationaux ainsi que les plus grandes scènes du réseau international.

Dans le cadre de la présente convention, les Célestins, théâtre de Lyon s'engagent à garantir les missions essentielles suivantes :

- la création et la production artistiques ;
- la diffusion de spectacles ;
- le renforcement de l'ouverture à l'international (accueil et diffusion de spectacles) ;
- les actions de médiation culturelle sur le territoire de la Métropole ;
- la diversification sociale et géographique des publics ;
- le partenariat avec les acteurs métropolitains de spectacle vivant (compagnies, scènes, comédiens, metteurs en scène...) ;
- l'organisation de deux festivals de spectacle vivant d'envergure nationale et internationale (*Sens Interdits* ; *Utopistes*).

La Métropole de Lyon s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 265 334 €aux Célestins, théâtre de Lyon, au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. M. le Maire est autorisé à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 265 334 € à la Métropole de Lyon pour l'exercice 2018.
2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La recette perçue sera imputée comme suit : « Différents programmes » – nature 74751 – fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER